



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Remboursement intégral de tous les types de fauteuils roulants

Question écrite n° 15492

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur les nouvelles conditions de prise en charge tarifaire des fauteuils roulants utilisés par environ 1,3 million de Français concernés. En effet, lors de la 6e Conférence nationale du handicap en avril 2023, le Président de la République avait annoncé que les fauteuils roulants seraient remboursés à 100 % dès 2024. Or les plafonds de prise en charge récemment présentés aux fabricants, aux prestataires et aux acteurs associatifs se montent à 2 600 euros pour les fauteuils roulants manuels et à 18 000 euros pour les fauteuils électriques. Ils sont très insuffisants pour permettre aux personnes en situation de handicap qui ont des besoins particuliers de faire l'acquisition de fauteuils spécifiques et sur mesure. En outre, une incertitude demeure quant à la possibilité que les fauteuils roulants qui ne seraient pas intégralement remboursés ne soient plus remboursés du tout. Cette situation n'est pas acceptable. Toutes les personnes en situation de handicap, quels que soient leurs besoins et quels que soient leurs moyens financiers, doivent pouvoir s'équiper de fauteuils adaptés, pris en charge par la sécurité sociale et le cas échéant les compléments santé. C'est pourquoi, lui rappelant l'engagement du Président de la République, elle lui demande de lui indiquer comment le Gouvernement entend garantir le remboursement intégral de l'ensemble des types de fauteuils roulants dès 2024.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15492

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1132

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)